

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

“Aime Dieu et

va ton chemin.”



Bulletin de l'Union-Allet

VOL. VII.

MONTRÉAL, 25 MARS 1880.

No. 5

SOMMAIRE.

1. APPEL DU COMITÉ D'ORGANISATION DE L'UNION-ALLET, section de Québec.
2. ENCYCLIQUE SUR LE MARIAGE.
3. REVUE DES INTÉRÊTS CATHOLIQUES.

I. ROME.

II. FRANCE.

4. LA LOI FERRY.—L'ARTICLE 7.
5. LA MISÈRE EN IRLANDE.
6. LA DERNIÈRE DÉCORATION DU VIEUX SOLDAT.
7. NOS CHAMBRES HAUTES.
8. LETTRE DU R. P. GERLAUHE.
9. LE CRUSADEK.—NAISSANCE.

AIME DIEU ET VA TON CHEMIN.

Appel du Comité d'Organisation de l'Union-Allet, section de Québec.

Camarades,

La Société St. Jean-Baptiste de Québec se prépare à célébrer avec un éclat inaccoutumé le 24 Juin prochain. Elle veut donner le plus d'ampleur possible à ce mouvement patriotique et dans ce but elle fait un appel chaleureux à toutes les forces vives de la nation. Nous constatons avec un sentiment de légitime orgueil que ce cri de ralliement a trouvé un écho enthousiaste dans tous les cœurs canadiens. Des bords du St. Laurent aux plages les plus lointaines de la République voisine, s'est élevé un concert unanime d'adhésion à ce généreux projet. Pas un des membres de la grande famille canadienne n'a voulu rester en arrière.

Camarades, vous êtes aussi conviés à prendre part à cette solennelle démonstration. Les Zouaves Pontificaux représentent un principe qui a fait la force nos aïeux et c'est à ce titre que nous avons été invités à former une garde d'honneur au drapeau de Carillon. Nous serrons nos rangs autour de cette vénérable relique d'une des époques les plus brillantes de notre histoire et nous la porterons haut et ferme au milieu des pompes triomphales de cette journée. A nous donc de reconnaître le témoignage de haute estime qu'on nous donne et que pas un ne manque au rendez-vous!

Nous sommes heureux de vous dire que notre glorieux Lieutenant-Colonel, le général Baron de Charette, sera appelé à venir se joindre à nous pour cette grande fête de la nation canadienne. Quelle douce coïncidence, camarades, de revoir pour la première fois depuis notre départ de Rome notre Chef vénéré en cette terre chérie de la nouvelle-France. Les braves de Carillon ne se lèveront-ils

pas de leur glorieuse poussière pour venir saluer sous les plis de leur drapeau brûlé par la mitraille le héros de Castelfidardo, de Mentana et de Loigny?

Le Bureau de Régie a bien voulu décider que la réunion générale des membres de l'Union-Allet se tiendrait à Québec à cette occasion.—Sept années se sont écoulées depuis notre dernière réunion dans nos murs et le 20 Septembre prochain sonnera le dixième anniversaire du jour à jamais néfaste de la prise de Rome. Ne serons nous pas heureux de profiter de cette grande démonstration patriotique pour nous retrouver ici et évoquer ensemble les joies et les deuils de notre vie de soldat?

Depuis le jour béni où Jacques-Cartier prenait possession de ce pays au nom du Roi de France, Québec n'a cessé d'être le foyer le plus ardent de notre nationalité. Pour faire revivre le passé et retremper nos espérances, on ne pouvait donc choisir un lieu plus propice que cette vieille Cité de Champlain puisque tout nous y rappelle les exploits de nos pères et le souvenir de la France. Ce coin de terre a été le berceau de notre race: elle y a trouvé sa première expansion au milieu des épreuves pour rayonner ensuite sur toute la surface de ce continent.

Que tous les Zouaves répondent à l'appel et que pas un ne manque le 24 Juin prochain. La section de Québec compte sur vous, Camarades, pour relever l'éclat de cette fête de la patrie. Nous vous promettons l'hospitalité la plus franche et la plus cordiale durant les quelques jours que durera la fête.

Il va sans dire que tout Zouave doit être en uniforme si possible.

C. A. VALLÉE,
Chevalier de St. Grégoire le Grand,
Président.

GEO. BERTHARD,
Secrétaire.

Québec, Mars 1880.

Encyclique sur le Mariage.

—Une encyclique du Souverain Pontife sur le mariage a été publiée le 16 février. En voici la substance :

“ La mission de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le monde fut éminemment réparatrice ; elle le fut directement dans l'ordre surnaturel, et indirectement dans l'ordre naturel. Ses bienfaits furent ressentis par l'individu, par la famille et par la société.

“ La famille a éprouvé ces bienfaits, surtout dans le mariage, qui est le principe et la base de la société domestique.

“ Le mariage a eu Dieu pour auteur, qui lui a donné comme principaux caractères l'unité et l'indissolubilité.

“ La véritable notion du mariage s'était obscurcie chez les Hébreux et se perdit presque chez les païens, chez lesquels la condition de la société domestique était bien triste.

“ Notre-Seigneur Jésus-Christ ramena le mariage à son institution primitive. Il en confia la garde à son Eglise, qui, sur ce point, a, constamment et avec sagesse, exercé le pouvoir qu'elle a reçu de son divin Fondateur.

“ Le ennemis de la rédemption et les philosophes naturalistes ont entièrement perverti la notion du mariage en lui enlevant son caractère religieux.

“ On a voulu attribuer à l'Etat tout pouvoir sur le mariage. “ L'Eglise, dit-on, aurait usurpé ce pouvoir ou l'aurait exercé avec la tolérance des princes séculiers. ” Et partant de là, on a décrété le mariage civil.

“ Cette doctrine est fautive. Le mariage est soumis à l'Eglise comme chose sacrée et en tant que sacrement. L'Histoire est là pour prouver que, à cet égard, elle n'a reçu de l'Etat aucune délégation.

“ On a voulu distinguer entre le contrat et le sacrement ; mais cette distinction est sans valeur. Non-seulement elle est fautive, mais encore elle est pernicieuse. Tandis que le mariage chrétien est une source de bienfaits pour la société domestique et par conséquent pour la société civile, le mariage déchristianisé a toute sorte de mauvaises suites ; une des plus funestes est le divorce ; la raison et l'histoire le démontrent.

“ En maintenant fermement l'indissolubilité du mariage, les Pontifes romains ont rendu un grand service à la société.

“ Il serait bien avantageux que le pouvoir civil et le pouvoir ecclésiastique pussent enfin tomber d'accord sur cette question.”

Le Saint-Père termine en exhortant les évêques à conserver intacte parmi les fidèles la doctrine catholique sur le mariage.

D'après une correspondance de Rome, le Saint-Père a écrit entièrement de sa main, non-seulement le texte latin de l'encyclique *Arcanum divinæ sapientiæ*, mais encore la traduction italienne, qui est d'une fidélité à laquelle, il faut en convenir, notre langue française se refuse souvent.

Les journaux de la révolution ont d'abord prêté une médiocre attention à ce document d'une si haute élévation : ils ne pouvaient en juger d'après la lecture de l'original. Depuis hier ils se ravissent et lui opposent des cri-

tiques, la plupart insolentes et sacrilèges, toutes fausses et de mauvais aloi.

Par exemple, la *Lega della Democrazia*, pour ne citer qu'un seul organe, accuse Léon XIII d'être en contradiction avec Pie VII, qui bénit et approuva le divorce de Napoléon 1^{er}. Or, Pie VII refusa précisément de sanctionner le divorce du maître du monde, et il expia cet acte de courage apostolique par cinq ans d'exil à Savone et à Fontainebleau. Aussi Léon XIII appelle-t-il son prédécesseur *santissimo, fortissimo*.

C'est là la façon des sectaires de trancher les questions. A la vérité de la doctrine, à la réalité des faits, ils opposent leur ignorance, leur mauvaise foi, et tout est dit.

La *Lega* ramasse les objections qui ont été faites au jugement de la cour de Rome dans l'affaire du prince de Monaco, et y voit la reconnaissance d'un cas de divorce. C'est insensé. Il s'est agi d'un cas de nullité de mariage. Mais si le mariage a été déclaré nul, a-t-on objecté de divers côtés, comment l'enfant a-t-il été déclaré légitime ? En vertu d'un principe de droit inscrit dans tous les codes, l'enfant est légitime quand il naît d'un mariage publiquement tenu pour valide. Ce principe se trouve même renfermé dans le code français.

Le divorce détruit réellement une famille qui était fondée et vivante ; le divorce dissout un mariage validement contracté et subsistant ; le divorce supprime de fait la famille au détriment des enfants. Une sentence ecclésiastique de nullité de mariage ne supprime rien, n'infirme même et n'annule rien ; elle se borne à déclarer, à constater une nullité préexistante. La famille n'est point dissoute, par la péremptoire raison que la famille n'existait pas. Nul dédommagement, en rigoureuse justice, n'est dû de ce chef aux enfants. Et toutefois, la miséricordieuse, la maternelle jurisprudence des cours d'Eglise est venue au secours de ces enfants, tristes fruits des unions illicites. L'Eglise leur a restitué ce qu'elle ne leur avait pas ôté ; en cas de bonne foi de la part des conjoints ou de l'un d'eux, elle a assuré aux enfants l'état civil, ainsi que tous les droits et les émoluments pécuniaires attachés à la filiation légitime. C'est la disposition de l'article 201 du code, article dont notre législation civile est redevable au droit canonique. On ne peut ouïr sans étonnement alléguer l'indifférence de l'Eglise vis-à-vis des enfants issus d'unions criminelles ou entachées de nullités dirimantes. L'ignorance sans doute a ses droits et privilèges, lesquels ne sont pas minces. Pourtant c'est passer ici la mesure.

Revue des intérêts catholiques.

ROME.—Le 17 février dernier le roi Humbert a inauguré une nouvelle session du Parlement et, comme il est d'usage en telle circonstance, il a exposé le programme des lois qui seront proposées à l'approbation des chambres.

Il est vrai que parmi ces lois, il n'en est aucune qui contienne de nouvelles mesures de persécution contre l'Eglise, mais en même temps, quelle déplorable omission dans ce discours !

La Reine d'Angleterre, quelques jours auparavant, invoquait la bénédiction du Ciel sur les travaux des représentants de cette nation ; le roi d'Italie parle de l'impôt sur

la mouture, de la réforme électorale, des lois sur les communes et les provinces, d'ordonnances administratives et judiciaires, du code pénal et commercial, des travaux publics, de la salubrité et de l'embellissement de Rome, de l'armée, des relations internationales, du traité de Berlin, des destinées de la patrie, de l'affection du peuple envers le roi, de la fidélité du roi à la constitution, de Charles Albert, de Victor Emmanuel ; mais il n'y a pas, dans son discours, une seule parole qui fasse allusion à ce Dieu par lequel règnent les rois et sans lequel les cités se construisent en vain.

Si les athées du globe s'étaient réunis en assemblée et que leur président eût ouvert la séance par un discours, il eût pu se servir de celui que le roi, se reconnaissant tel par la grâce de Dieu, a adressé à la nation italienne, entièrement catholique.....

Le paragraphe du discours, où il est question de l'embellissement de Rome, est un vrai trésor pour nous autres, catholiques. La cité reine des sept collines, pour être le siège de l'Italie nouvelle, a besoin d'être décorée.

Là où s'élèvent les monuments les plus grandioses de la puissance romaine ; où resplendissent les œuvres les plus admirables du génie italien ; où, de toutes les parties du monde accourent les voyageurs et les amants des beaux arts ; là, où se rencontrent deux mondes, le monde païen et le monde chrétien ; là, il n'y a pas de décors pour l'Italie nouvelle, c'est le discours du roi qui le dit, et avec raison.

En même temps que l'antique puissance s'y rappelle à nos souvenirs ces ruines sont autant de trophées qui célèbrent la victoire de l'Eglise sur l'empire tombé.

Au milieu de ces souvenirs et sur les ruines de la Rome païenne, le catholicisme vainqueur a érigé ses temples, ses obélisques qui témoignent de son génie divin, de sa force souveraine et de sa durée éternelle.

Lorsque Dante écrivait que Rome antique et son empire furent faits pour le lieu saint du siège de Pierre, il annonçait une vérité à laquelle fait écho aujourd'hui le discours de la couronne.

Le royaume d'Italie s'y trouve sans ornements.

L'ancienne Rome ne lui appartient pas, parceque ce n'est point par lui qu'elle fut vaincue, et que, par conséquent il ne peut se glorifier de ses ruines.

La nouvelle Rome est une création du catholicisme, elle en porte le témoignage sculpté sur tous les monuments, et avec sa prépondérance morale, le catholicisme abat quiconque lutte contre lui.

Comment donc l'Italie pourra-t-elle se procurer des ornements à Rome ? Avec les arcs de triomphe de ses conquêtes ? Elles sont nulles en comparaison de celles de l'Empire et de la Papauté. En réunissant sans sa domination tous les Italiens ? Comparée à d'une domination qui a embrassée l'Europe et l'Asie, et à côté de la puissance morale du Pape, qui s'étend à tout le globe, c'est confesser sa propre petitesse. En ornant la ville de la manière que sont ornées les villes de Paris, Berlin, Vienne et St. Pétersbourg ? Cela demandera d'immenses sommes d'argent et de longues années ; et nonobstant, l'Italie nouvelle serait toujours sans ornements à Rome, parceque ces grandes

capitales de l'Europe ne règnent pas en face de la Métropole du catholicisme.

La beauté et la grandeur de celui-ci, lui viennent des victoires remportées sur le paganisme, de son titre de Père de la chrétienté, de ce qu'il a civilisé l'Europe et le monde, de ce qu'il a appelé les génies de tout état, de tous lieux, à exprimer par leurs œuvres les conceptions de cette Religion qui s'est établie là comme dans son domaine, qui, de là, a fait rayonner dans toute sa splendeur l'esprit de ses dogmes et de sa charité.

Il y en a qui croient que tout en ce monde se conquiert par les armes, mais cela n'est pas vrai, et le discours de la couronne l'atteste. L'Italie, avec ses canons, a chassé la Rome des Papes, mais dans la Rome des Papes, elle se trouve sans ornements.

C'est un nouveau triomphe que la foi, habituée à vaincre ses ennemis, remporte sur le paganisme qui cherche à revivre ; et la main du Tout-Puissant qui écrit dans l'histoire contemporaine, ce que les Pontifes ont fait sculpter sur l'obélisque de la Place St. Pierre.

" *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat.*" du *Fedele*.

—La reine Marguerite est toujours malade, beaucoup sérieusement qu'on ne dit. Outre son mal physique, elle est encore sous le coup des impressions reçues lors de l'attentat de Passanante et pleine d'inquiétudes sur son propre sort, sur le sort de son mari et de son fils. Mais on ne vient pas à Rome impunément ; on n'habite pas impunément le palais des conclaves ; on ne se montre pas impunément à la Loge de la bénédiction pontificale.

FRANCE.—Le Sénat a définitivement voté la loi présentée par M. J. Ferry pour une nouvelle organisation du Conseil supérieur de l'Instruction publique. M. Lucien Brun a très-clairement fait ressortir les conséquences de cette déplorable loi s'adressant à M. J. Ferry, l'éminent orateur a pu lui dire : Grâce à cette loi, vous être libre de permettre ou de refuser l'ouverture des écoles libres ;—vous êtes maître du maintien de ces écoles, vous pouvez fermer une école libre en suspendant l'intituteur ;—vous êtes maître de l'enseignement libre, 1^o par les programmes des baccalauréats : nous ne sommes point représentés dans le conseil qui les rédige, et 2^o par le choix de nos livres d'enseignement. Avec cette loi, a ajouté avec raison M. Lucien Brun, M. le Ministre peut se passer de l'article 7, il sera le maître absolu de l'enseignement libre.

M. Lucien Brun a aussi fait ressortir l'iniquité de la disposition de cette loi, qui éloigne les évêques du Conseil supérieur de l'Instruction publique :

" Vous ne voulez pas d'évêques dans le Conseil supérieur, et vous niez qu'ils aient des titres pour y prendre place. Ces titres, je vous les indique en quelques paroles.

Les évêques représentent d'abord l'enseignement religieux dans vos lycées dans vos écoles, enseignement qui n'est pas encore supprimé.

Les évêques représentent les petits séminaires, c'est-à-dire trente mille élèves dont un grand nombre se préparent aux baccalauréats.

Les évêques représentent les collèges, les écoles libres ; ils sont, de plus, les représentant du personnel des con-

grégations religieuses... (interruption à gauche)... dont ils sont les supérieurs et qui vivent sous leur autorité, (Approbaton à droite.)

Eh bien ! Messieurs, il s'agit de savoir si vous voulez que, dans votre Conseil supérieur de l'Instruction, toutes ces personnes et toutes ces choses soient représentées."

Toutes ces personnes et toutes choses n'auront plus de représentants ni de défenseurs autorisés !

La loi Ferry.—L'article 7.

Toute la presse catholique se réjouit du fiasco que vient de subir au Sénat français le pire des articles de la mauvaise loi Ferry. Nous apportons bien volontiers notre petit quota de ce contentement et de cette réjouissance.

Dès le commencement de la lutte on a pu voir le but de cette loi. C'était tout simplement d'extirper le catholicisme de l'instruction publique en France. A l'abri de la phrase hypocrite qui demandait "l'abolition des cultes qui, dans tous les pays, font obstacles aux institutions démocratiques," J. Ferry désignait aux sectaires dans les loges et aux amis dans les Chambres le catholicisme. L'un d'eux, Paul Bert, député, disait franchement : "c'est l'Eglise catholique qui est seule en cause dans le débat" (Discours du 22 juin). Un autre disait encore plus clairement : le catholicisme, voilà l'ennemi. Voltaire avait parlé encore plus cyniquement. Tel maître, tels disciples !

Ce premier échec sera-t-il assez convaincant pour la majorité de la Chambre des députés, nous ne le croyons pas. Au contraire, on a parlé immédiatement de faire revivre d'anciennes lois qui frappent sans merci ceux que Ferry voulait atteindre, principalement les Jésuites. Les radicaux vont donc nous donner le spectacle d'une persécution religieuse en France ; car on ne peut donner d'autre nom à cette guerre sans trêve qu'ils livrent aux institutions catholiques. Nous ne pouvons douter de l'issue de la lutte, elle sera double : meurtrière pour nos anciens maîtres dans le commencement, mais glorieuse à la fin ; car comme tout ce que peut engendrer la Révolution dans le sang ou la boue, la Révolution finira toujours par s'embourber, s'empêtrer, s'étouffer et crever. Le mot est approprié à la chose ; car nous ne pouvons considérer la Révolution et ses produits que comme une immense plaie suppurante, hideuse et infecte dont le pus longtemps comprimé crève enfin son enveloppe pour empoisonner et tuer tous ceux qui le respirent et en vivent. La persécution sera donc glorieuse pour les vaincus, honteuse pour les persécuteurs. Et pourtant si l'on considère (sans s'occuper des autres institutions menacées) les œuvres de la Compagnie de Jésus seulement, que voyons nous en France ? le bien immense sous tous les rapports qu'ils ont fait et qu'ils continuent à faire. En présence de ce bien, inestimable sous certains rapports, mais que des chiffres ont pu, sous d'autres, saisir et apprécier, on s'explique difficilement la haine dont les radicaux les poursuivent. Une des raisons, et nos adversaires l'ont proclamée la meilleure, c'est que le catholicisme étant l'ennemi, les Jésuites étant un bataillon d'élite dans l'armée de l'Eglise, il fallait, pour arriver au premier, renverser et détruire ces derniers. Eh bien ! qu'ils y aillent à cœur joie ; ils

auront fort à faire et dussent-ils réussir à chasser les Jésuites de la France, les Jésuites ne sont pas l'Eglise, l'Eglise sera toujours là et le jour viendra où ils se briseront forcément la tête sur le roc de Pierre.

L'expulsion des Jésuites cependant sera une perte immense pour la France.

Plaise à Dieu néanmoins que le vote du Sénat qui a déjà amené un changement dans la marche des événements nous donne bientôt une solution à la situation déjà très tendue. M. Ferry avait menacé de donner sa démission si l'art. 7 n'était pas adopté. M. Ferry a résigné. Ce pauvre Sénat va aussi voir ses jours menacés, et qui sait si l'on ne le mettra pas à la porte en même temps que les Jésuites ? Les événements peuvent se précipiter d'un jour à l'autre d'une manière tragique et imprévue. M. Grévy, dont l'antipathie pour l'art. 7 est connue, démis de ses fonctions, le Duc d'Aumal ou Gambetta appelé à la Présidence, une présidence quasi royale ou une présidence quasi communarde, la pauvre France aux abois pendant tout ce temps, et comme couronnement, une nouvelle guerre, voilà où poussent les vents de la politique française aujourd'hui. Si les rumeurs d'une alliance franco-italo-russe, en face d'une alliance autro-prussienne se confirment nous serions bien près d'un grand revirement européen. L'art. 7 de M. Ferry aura peut-être été involontairement le ressort secret mais prévu de la Providence qui réglerait la destinée de l'Europe. On a vu de moindres causes produire d'immenses effets.

Nous, de notre côté, nous jetons nos regards vers Rome en prévision de ces terribles événements ; puisse-t-il en sortir la réalisation de nos vœux de chaque jour, le triomphe de l'Eglise, le rétablissement du pouvoir temporel en Italie et du pouvoir légitime en France. Nous croyons et nous espérons.

La misère en Irlande.

Le changement que les derniers siècles ont apporté dans l'état des différentes nations est parfois un sujet d'étonnement. Tel peuple qui était sans influence, il y a deux siècles à peine, est aujourd'hui une puissance dont l'autorité se fait sentir dans tout le monde entier ; tel autre, après avoir rempli la terre de sa gloire, est maintenant réduit à la misère la plus abjecte. Et quel nouvel état de choses l'avenir ne nous réserve-t-il pas ! Qui peut dire ce que nous amèneront les années futures !

Ces réflexions sont naturellement présentées à notre esprit par le malheureux état de l'Irlande. Cette nation héroïque est aujourd'hui frappée par le malheur, et gémit sous le poids qui l'accable. Cette terre, qui pourrait nourrir dix-sept millions d'habitants, ne peut en faire vivre quatre millions. Partout règne la misère, partout la faim étend sa main décharnée.

La misère ! la faim ! Vous êtes-vous jamais demandé ce que c'était, heureux de la terre ? Avez-vous songé aux découragements qu'amène la misère, aux angoisses que produit la faim ? Lorsque vous rencontrez un malheureux qui mendie un morceau de pain, avez-vous pensé, monsieur, que peut-être il n'avait pas mangé depuis 24 ou 48 heures ? Et vous, madame, quand vous vous impa-

tientiez parce que votre dîner se faisait attendre, vous est-il venu à l'esprit que, pour un grand nombre de vos semblables, souvent le seul repas de la journée se faisait attendre si longtemps, si longtemps, qu'il n'arrivait que... ..le lendemain ?

Parmi les fléaux dont Dieu se sert pour nous punir ou nous éprouver, la faim est sans contredit un des plus terribles. Sentir au dedans de soi les terribles souffrances qu'elle cause, et ne pouvoir les apaiser ; voir ses enfants supplier pour un morceau de pain et être dans l'impossibilité de les satisfaire, n'est-ce pas un supplice horrible ? C'est cependant l'état d'un grand nombre d'Irlandais. Endettés pour payer les rentes élevées dont leurs terres sont grevées, ruinés par les mauvaises récoltes, ils n'ont plus pour perspective que la misère la plus horrible.

Il n'entre pas dans le cadre de notre journal de traiter une question aussi importante que la *land tenure*, ou tenure seigneuriale en Irlande, mais nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître, avec toutes les personnes de bonne que ce système est une des grandes causes de la misère dans ce malheureux pays. Le paysan irlandais, obligé de payer une rente très-forte pour un terrain qui lui donne à peine de quoi nourrir sa famille, ne peut faire d'économies. Vienne une mauvaise récolte ou un accident, la misère frappe à la porte ; et cet état de choses durera aussi longtemps qu'un nouveau mode de louer les terres n'aura pas été établi.

La famine irlandaise a été pour le monde entier l'occasion d'un noble acte de charité. Des comités se sont organisés dans les principales villes du monde, et de toutes parts les dons arrivent en grand nombre. L'obole du pauvre se joint à la pièce d'or du riche, et chacun tient à faire sa part dans cette belle action.

Espérons que l'épreuve touche à sa fin, et que bientôt cette nation tant éprouvée reprendra parmi les peuples de la terre la place à laquelle sa gloire passée lui donne droit. Quand ce jour se lèvera, plus que tous les autres peuples, les Canadiens seront heureux et fiers du bonheur de leurs frères d'Irlande.

La dernière décoration du vieux soldat.

Au commencement de l'hiver de 1877, deux étrangers frappaient à la porte de l'antique château de Fenquerolles, entre Dreux et Nogent-le-Roi. Ils venaient rendre une dernière visite au maître du pauvre manoir, le colonel Chandres, vieillard plus qu'octogénaire. L'un des visiteurs était le commandant Coulomb, l'autre le capitaine de Lormay. Celui-ci, fort jeune encore, avait été élevé par le colonel, celui-là, âgé d'environ quarante ans, se souvenait qu'à ses débuts dans la carrière des armes, le colonel Chandres était son unique appui, son mentor et son ami.

Plongé dans un vaste fauteuil qui venait des ancêtres, le vieillard promenait un regard douloureux sur le feu vif et pétillant qui éclairait son salon. Le plus profond silence régnait autour de lui.

Presque cachée par les rideaux de la fenêtre, une sœur de charité assistait le vieux soldat. A de longs intervalles, cette sœur se levait, présentait une soupe au malade, réchauffait quelque breuvage ; puis, sans prononcer une

parole, reprenait sa place accoutumée. On entendait à peine le grincement des ciseaux sur un linge et le foissement de ce linge. La religieuse confectionnait des vêtements pour les enfants des pauvres, car l'hiver se montrait rude, et la chaumière se souvenait alors de l'église et du château.

Lorsque le jardinier eut annoncé au vieillard l'arrivée du commandant Coulomb et du capitaine de Lormay, le vétéran fit un mouvement pour se lever, mais les forces lui manquèrent. Son front s'illumina, et un éclair de bonheur passa sur son pâle visage. Ses mains tremblèrent et sa tête se releva comme au temps où la trompette le réveillait.

Les deux voyageurs entrèrent, cherchant à étouffer le bruit de leurs pas. Leurs physionomies exprimaient cette sorte de respect que l'on ressent près d'un vieillard mourant.

— Venez donc, mes amis, dit le colonel, vous me rendez la santé ; approchez plus près encore.

En prononçant ces paroles, le vieillard ouvrait ses bras et une larme glissait sur ses joues flétries.

La sœur se leva.

— Demeurez, ma sœur, lui dit le malade ; ceux-ci sont des soldats, nous serons en famille.

La sœur n'était pas jeune, et les fatigues, encore plus que les ans, avaient durement courbé son corps. Ses traits respiraient la résignation, il y avait dans son regard une lueur de joie comme une vague espérance qu'elle seule entrevoyait.

Trois soldats qui se retrouvent parlent de guerre, de batailles, d'assauts et surtout des glorieuses souffrances d'autrefois.

Le second jour, les histoires de la veille furent reprises. Mais cette fois le curé du village assistait à la conversation.

Il est bien connu, le curé du village, connu par sa charité surtout, par son caractère énergique et bon, et aussi par son esprit. Tous ses paroissiens avaient reçu de lui le baptême et la première communion, car il était de l'âge du colonel, son vieil ami. Pasteur de la même paroisse depuis un demi-siècle, il n'avait pu effacer de l'esprit du vétéran l'image de Voltaire. Malgré son scepticisme, celui-ci aimait le bon prêtre et professait pour lui une sincère vénération.

Or, pendant une belle matinée d'hiver, les rayons du soleil éclairaient la chambre du malade, que cette vue réjouissait. Il se sentait plus fort, et son esprit avait repris toute sa puissance. L'entretien, plus alerte que jamais, s'élançait par bonds rapides de Moscou à Lisbonne, et des Flandres au royaume de Naples.

Mis en bonne humeur, le colonel dit à la sœur toujours silencieuse :

— Tout cela vous surprend, ma chère sœur, et vous comparez sans doute nos existences tourmentées à votre vie paisible, abritée derrière les murs du cloître ; vous ignorez les fatigues de ce monde et n'avez pas entendu le cri des mourants.

Le prêtre interrompit d'un signe les paroles du colonel, et, se tournant vers la sœur de charité, il prononça ces mots :

— Mon enfant, vous avez veillé trois longues nuits de suite : allez goûter quelques heures de repos.

La sœur s'éloigna.

Un silence se fit, silence presque solennel. Le curé avait les yeux fixés sur une brillante panoplie composée de sabres, d'épées, de pistolets et de décorations. Puis il dit avec bonhomie :

“ Voilà donc le souvenir de vos campagnes, mon vieil ami ? de l'acier et des cicatrices. C'est le fruit de vos campagnes, campagnes glorieuses, puisque le mot de patrie s'y trouvait mêlé. Soyez fiers, Messieurs, de vos campagnes, mais humiliez-vous en apprenant que cette pauvre sœur de charité, si humble, si timide, si simple, a plus de campagnes que vous trois ensemble.

“ Ah ! Messieurs, vous êtes bien fiers du sang versé par vos mains ; sachez que cette sœur en a plus étanché que tous ensemble vous n'en avez répandu. Elle a vu la mort de plus près que vous ne sauriez la rencontrer à la bataille. Vos morts de la bataille sont prompts et brillantes, embellies par l'uniforme, enivrées du parfum de la poudre. Les morts qu'elle a vus sont hideuses, pâles et décharnées. Vous avez vu tomber des généraux, l'épée haute et l'œil en feu ; elle soutenait, pendant ce temps, l'agonie d'un forçat, dont elle respirait le souffle empoisonné.

“ Vous avez traversé l'Europe, elle a parcouru le monde ; vous avez semé la mort, elle a rendu la vie ; vous avez conquis des grades, des honneurs, une célébrité plus ou moins éclatante ; elle est ignorée au lieu même où elle habite, marchant dans l'ombre sans jamais réveiller un écho.

“ Je salue vos campagnes, Messieurs, mais saluez aussi les campagnes de l'Eglise, dont cette pauvre femme n'est qu'un simple soldat.”

Le curé cessa de parler.

Quelles pensées s'agitèrent dans ces âmes guerrières ?

Le silence dura longtemps. Il fut interrompu par le colonel qui, d'une voix faible, adressa quelques mots au capitaine de Lormay. Celui-ci, s'approchant de la panoplie, prit une épée qu'il remit au vétéran. A la poignée de cette épée, deux décorations étaient suspendues par des rubans rouges : la croix de Saint-Louis et celle d'officier de la Légion d'honneur. Le vieux soldat soutint son épée d'une main tremblante, caressant d'un long regard ce qu'il nommait ses reliques.

Sa fin approchait, et le curé cherchait vainement à l'entretenir en particulier. Le vieux soldat ne répondait que par des signes de tête difficiles à interpréter. Il n'opposait pas un refus, mais la force d'inertie, toujours puissante, surtout lorsque les moments sont précieux.

Le prêtre, s'arrêtant près de la sœur de charité, lui dit à voix basse :

— Parlez-lui donc, car la mort est proche.

La sœur revint à la couche où le vieillard considérait toujours son épée et ses décorations.

— C'est beau, fit-elle avec un sourire divin ; ce sont là vos campagnes, colonel. Permettez-moi de placer les miennes près des vôtres.

En même temps, la sœur posait un crucifix sur l'épée. Le vieux soldat considéra la pauvre fille, et vit ses yeux

mouillés de larmes. D'une main ferme il prit le crucifix ; mais en même temps il saisit, sans le vouloir, l'épée et les décorations. Celles-ci se balancèrent un instant au-dessus de la croix d'ébène au Christ d'ivoire.

Le visage du mourant sembla se ranimer. D'un signe il fit comprendre qu'il voulait être seul avec le prêtre.

Une heure après, les serviteurs et les voisins étaient agenouillés dans la chambre du vieux colonel. L'agonie commençait. Le curé était au chevet, tandis que la sœur de charité, la tête dans ses mains, priait au pied du lit. Le vieillard ne respirait qu'avec peine, et son regard, déjà voilé, cherchait vaguement le capitaine de Lormay et le commandant Coulomb.

Tout à coup, il sembla renaître à la vie, se souleva par un suprême effort, et, enveloppant la sœur de charité de son dernier regard, il voulut parler... mais ses lèvres ne prononcèrent que les deux mots : *Nos campagnes*.

Il s'affaissa sur l'oreiller ; l'épée et les décorations glissèrent jusqu'à terre, tandis que le crucifix demeurait sur la poitrine du mort.

Général AMBERT.

“ Nos Chambres Hautes ”

Par L'HON. F. X. A. TRUDEL, avocat, ancien député de Champlain à l'Assemblée Législative de Québec, membre du Sénat du Canada.—Sénécal, Editeur.

Le *Bulletin de l'Union-Allet* ne peut passer sous silence la publication de cette brochure qu'elle a reçue ces jours derniers. A cause de la politique de parti qu'elles attaquent, quelques pages deviennent étrangères à notre journal ; mais l'excellence des principes sociaux qui sont énoncés et prouvés dans cette publication nous fait un devoir de les signaler à l'attention des esprits sérieux, tant dans l'ordre ecclésiastique que dans l'ordre politique. C'est en effet une des plus belles études de notre constitution qui ait jamais été faite au Canada.

Dans ces pages écrites sans prétention, mais de main de maître, l'auteur nous fait voir l'esprit de notre système politique et nous fait assister à sa naissance et à son développement. Il nous fait entrevoir l'ère de prospérité inséparable de la conservation intacte de nos institutions, qu'il apprécie, comme les ont appréciées les hommes d'élite qui les ont conquises et nous les ont léguées.

Plus d'un homme politique reconnaîtra, en parcourant ce pamphlet, que l'on gagne à faire remonter à un principe immuable la science de gouverner ; et un grand nombre, qu'ils soient d'un camp politique ou d'un autre, seront forcés d'avouer qu'ils étaient loin de connaître, de soupçonner même, la responsabilité qu'assument ceux qui prennent en mains les intérêts de leur pays. Constataz-le sans honte : à peine avons-nous laissé les bancs du collège, où souvent nous n'avons appris qu'à bégayer la science du raisonnement, que nous nous lançons comme des hommes d'Etat consommés à la conduite du char le plus difficile à diriger, puisque, dans ses rouages sont renfermés les éléments les plus puissants pour le bien, mais aussi des agents dangereux pour le mal. La fable de *Phaëton*, conduisant le char du soleil, trouve encore son

application parmi nous. Chose singulière, on soumet à l'épreuve les candidats aux professions de tous genres, et on laisse à la popularité ignorante et passionnée le soin de désigner ceux entre les mains desquels on mettra le sort des nations. Nous n'y pouvons rien. Mais, au moins, que ceux qui se destinent à cette carrière si difficile comprennent la tâche immense qu'ils s'imposent. Aussi est-ce à eux surtout que nous recommandons la lecture d'un livre qui, dans un style clair, simple, et, avec la logique la plus rigoureuse, explique la raison d'être des éléments constitutifs de notre constitution, nous en découvre l'antiquité et la respectabilité; un ouvrage qui, en nous laissant voir ce que notre constitution doit être, nous force à l'aimer et à la considérer comme le moyen de conduire le peuple canadien aux fins qui lui sont assignées, favorisé qu'il est par la situation des lieux, la richesse de son sol et l'énergique caractère de ses membres.

Après la lecture de ce travail, nous restons fiers de notre origine, nous entretenons les plus grandes espérances, pour l'avenir; mais nous ne pouvons nous défendre d'un sentiment de crainte, à la vue du danger que nous avons couru, en abandonnant des principes que nous avons laissé saper par l'esprit démagogique qui a profité de l'ignorance des uns, de la négligence des autres, et de l'incurie d'un grand nombre, pour empiéter sur le terrain de l'autorité légitime.

La révolution sourit à l'accroissement de l'influence populaire, car c'est de l'ignorance ou, ce qui est pis encore, de la fausse science qu'elle tire profit pour aiguïser ses armes. Elle s'efforce de faire miroiter aux yeux du peuple le brillant d'une autorité qu'elle proclame royale, et flatte son orgueil en le désignant comme la source de toute autorité. Elle vante ses aspirations vers le progrès et promet les richesses. Tout contrôle propre à tempérer ces ardeurs populaires est un frein qui la gêne et qu'elle s'efforce de faire disparaître. Aussi ne manque-t-elle pas de le représenter comme inutile et couteux, lorsqu'elle ne peut parvenir à faire croire qu'il est nuisible au fonctionnement du gouvernement. Avec un instinct diabolique, elle dissoudra les éléments adhésifs de nos institutions et nous fera même l'aider à démanteler cette forteresse, garantie de nos libertés: l'autorité ayant son origine et sa source dans le ciel.

C'est ce que l'hon. Trudel nous fait voir; et certes, il était temps qu'on nous découvrit les menées sourdes, mais constantes, de la révolution au Canada, où plusieurs ne soupçonnaient même pas sa présence.

Nous ne saurions trop lui être reconnaissants, nous, Canadiens, qui devons avoir tant à cœur la conservation de l'autorité tempérée; et c'est avec un extrême plaisir et beaucoup de confiance que nous lui répétons ici ce qu'un des plus éminents théologiens de Rome disait en appréciant une autre œuvre de l'hon. sénateur: "Tant qu'un pays a dans son sein des hommes de cette trempe, rien n'est à désespérer."

Dans une première partie l'auteur se demande s'il faut abolir le Conseil Législatif? Après avoir fait voir ce qui a nécessité la création du Conseil Législatif, par les attributions des Législatures locales et le mécanisme des gouvernements, il établit que la province de Québec a joué,

joue et est appelé à jouer le rôle le plus important de la Confédération; que c'est pour elle qu'a été faite la Confédération, et qu'en empêchant l'Union Législative, Québec a servi les intérêts généraux de la Confédération.....

"les rapports des différentes provinces entr'elles, dit-il, et les luttes d'intérêt matériel qui en sont résultées, nous ont prouvé que l'Union législative, même entre les provinces autres que Québec, était une quasi impossibilité. Voyons donc plutôt: les provinces maritimes, qui ont entr'elles une si grande communauté d'intérêts, qui se rapprochent par tant de côtés, ayant à peu près même climat, mêmes sources d'exploitation, positions géographiques analogues et surtout mêmes croyances et mêmes origines de leur population, n'ont pu encore, malgré les hautes raisons d'économie qui les y invitent, s'unir sous une seule administration locale. Que serait-ce donc si, pour la régie des mêmes intérêts, il fallait les unir à l'Ontario!..... Même, sous le rapport d'une économie bien entendue, ce serait peu sage que de centraliser à l'Otaouais, sous le contrôle du gouvernement fédéral, l'administration de l'éducation, de la justice, des lois civiles, des institutions municipales, des institutions nationales et de charité, des travaux provinciaux, de la colonisation, des incorporations de compagnies locales, des terres de la Couronne, etc. Légiférer en toutes ces matières si diverses, pour les besoins particuliers de sept provinces séparément, eut obligé les quatre cinquièmes des membres fédéraux à passer la plus grande partie de leur session fédérale à ne s'occuper que d'affaires ne les intéressant en aucune manière. Que l'on songe donc, un seul instant, au surcroît immense de dépenses occasionnées seulement par les frais de voyage et de communication avec la capitale.

"...Songeons, par exemple, à la possibilité de transporter, chaque hiver à Ottawa, toute cette armée de procureurs, de témoins, de solliciteurs de bills privés, etc., qui assiègent pendant des mois chacune des sept Législatures locales! Quelle ne serait pas la longueur de sessions fédérales, et par conséquent, le surcroît de dépenses qui en résulterait!"

L'hon. M. Trudel procède ensuite à dévoiler les ennemis du Conseil Législatif, et ils sont nombreux ceux qui combattent cette branche de la Législature, et plus nombreux encore qui entendent avec indifférence les coups qui lui sont portés.

Il constate que bon nombre de conservateurs ont laissé sacrifier ce que les pères de la Confédération avaient établi, entre autres le double mandat, dont il fait connaître l'importance et dont l'abolition ferme la porte des Législatures aux hommes supérieurs que leurs capacités, leur grande expérience politique désignaient naturellement comme devant être chargés de nos intérêts dans la Législature fédérale.

"Sans retirer, dit M. Trudel, aucun avantage quelconque de cette abolition, nous avons inutilement multiplié les carrières politiques, tout en diminuant sensiblement les avantages, bien qu'elles fussent déjà bien ingrates; et nous avons, tout gratuitement, privé nos Législatures provinciales et même notre Législature fédérale, du bénéfice de l'expérience, de l'habileté et du patriotisme de nos

meilleurs hommes politiques. Aussi certains résultats n'ont-ils pas tardé à venir montrer ce que l'on avait gagné à soustraire ainsi des hommes sans expérience au contrôle de leurs aînés dans la politique."

L'auteur explique ensuite l'hostilité de certains conservateurs et libéraux modérés contre le Conseil, et cette hostilité est loin de tirer sa source des idées larges qui doivent animer des hommes d'Etat. Il fait un chaleureux appel aux Canadiens de ne pas laisser déchirer la charte de nos droits et de n'y toucher qu'avec connaissance de cause. De ce que le Conseil aurait erré, faudrait-il conclure à son abolition? Pas plus qu'on ne doit abolir la charge d'un Lieutenant-gouverneur, parce qu'un Lieutenant-gouverneur se serait trompé; pas plus qu'on ne doit abolir les tribunaux parce que les Juges errent dans leurs décisions.

Dans une deuxième partie l'hon. M. Trudel remonte à la raison d'être des Chambres Hautes. Il en prouve la nécessité par les tendances démocratiques qui envahissent tout et cherchent à tout détruire.

"Il n'y a pas à se le dissimuler: le caractère de nos institutions s'altère sensiblement; nous tournons à la démocratie, à cette démocratie doctrinaire, fille de la Révolution, qui a fait tant de mal à la France, qui convulsionne aujourd'hui l'Europe et est le premier symptôme du socialisme."

Il fait ensuite connaître la nature de nos Chambres hautes, leurs fonctions, et prouve que leur principe est consacré par la raison, qu'elles répondent à la nature de notre être; qu'elles sont nées des besoins de la société; que leur existence est la conséquence des principes qui sont la base de l'ordre social; que leur principe est admis dans tous les cultes; qu'elles ont reçu la sanction de l'expérience dans tous les pays et les siècles; enfin que ceux qui veulent abolir les Chambres hautes sont plus républicains que tous les libéraux avancés de tout l'univers.

L'hon. M. Trudel, dans les autres parties de son œuvre, s'est montré intime avec les rouages du gouvernement responsable, et fait preuve d'une connaissance approfondie des événements qui se sont déroulés dans les administrations précédentes; mais dans cette seconde partie il s'élève à un point de vue où nous voudrions voir les hommes politiques s'élever. Et avec une science vraiment remarquable des hommes, des événements et des choses, il porte un jugement dont la logique nous paraît irréfutable. Pour lui les intérêts des partis ne sont rien; il développe des principes d'ordre social, il les établit et en tire les conséquences, sans s'occuper qui ils contredisent, qui ils froissent. Il est conservateur en politique comme il est catholique en religion, mais conservateur de principes et non partisan d'une coterie; catholique ultramontain et non catholique tempéré. Il respecte les hommes à quelque nationalité, à quelque croyance qu'ils appartiennent; il rend hommage à nos grandes figures politiques dans quelque camp qu'elles combattent; mais il les mesure à l'aide des principes fondamentaux de toute société.

Dans une troisième partie l'hon. sénateur fait connaître et déplore les conditions d'infériorité faites aux Chambres hautes en Canada, dévoile les causes de leur affaiblissement et indique les moyens de rétablir l'équilibre entre

les trois pouvoirs. Il les compare avec celles des autres principaux pays constitutionnels et conclut que l'on n'a pas compris ou que l'on a feint de ne pas comprendre ici le rôle qu'elles doivent jouer dans notre Canada.

"Or, dit-il, pourquoi, dans certains cas, les droits des Chambres Hautes ont-ils été méconnus? C'est parce qu'une pression indue, irrésistible quelquefois, a été exercée, pour faire passer les intérêts personnels avant ceux de l'Etat.

"Qu'une opinion publique saine, éclairée, indépendante dise donc à tous, quelque légitime que paraissent les aspirations de chacun: Arrière les hommes! place aux principes! Arrière les personnalités ambitieuses! Arrière, surtout, ces nullités besogneuses qui s'imaginent que l'intrigue, sans une étude profonde des questions sociales et des besoins de la nation, peut faire des hommes d'Etat."

Nous voudrions faire plus de citations de cette brochure appelée à opérer toute une révolution dans nos idées trop promptes à se prêter aux innovations, mais notre cadre nous ne le permet pas, nous invitons les esprits sérieux à puiser dans ces pages des principes politiques aussi solidement établis que clairement exprimés.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons la lettre suivante, que tous les zouaves liront sans doute avec plaisir:

Liège, rue de la Cité 8, le 10 Mars 1880.

Mon cher ami,

Je vous remercie de l'envoi régulier du *Bulletin de l'Union-Allet*. Vous savez quel attachement j'ai porté, à Rome, aux Zouaves Canadiens; je suis allé vous voir, une dernière fois, à Livourne, et vous aurais volontiers accompagné outre mer, si le R. P. Général me l'eût permis. Cet attachement est toujours le même, malgré dix ans de séparation, et se manifestera au jour de la réunion. Veuillez dire à vos chers camarades tous mes sentiments pour eux.

Croyez, mon cher ami, à l'affection toujours nouvelle de votre ancien Aumonier,

EUG. DE GERLACHE.

Le "Crusader."

Nous avons reçu de M. W. Vavasour, secrétaire de la ligue Saint-Sébastien, en Angleterre, une circulaire qui nous apporte une pénible nouvelle. Le *Crusader*, ce vaillant champion de la cause du pouvoir temporel, va désormais cesser de paraître.

Les considérations qui ont fait prendre cette grave détermination, sont surtout des raisons d'économie et le désir de consacrer entièrement à l'œuvre du denier de Saint-Pierre toutes les ressources de la ligue.

Nous regrettons vivement la disparition de cet organe de nos anciens camarades anglais.

Il sera remplacé, nous dit la circulaire, par des feuilles volantes, issues de temps en temps, concernant le travail de la ligue ou contenant toute information spéciale qu'il sera jugé nécessaire de faire circuler parmi les membres.

Si nos compagnons d'armes de l'Angleterre jugent à propos de cesser la publication de leur valeureux *Crusader*, nous sommes certains qu'ils ne sont pas, pour cela, moins prêts à se joindre à la première croisade en faveur de la cause sacrée à laquelle a si bien travaillé leur revue.

NAISSANCE.

Au Village St. Jean-Baptiste, le 20 février dernier, Madame B. A. Testard DeMontigny a donné le jour à une fille: